

Date de dépôt : 2 décembre 2020

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Ana Roch, Françoise Sapin, Daniel Sormanni, Jean-Marie Voumard, Patrick Dimier, Thierry Cerutti, Francisco Valentin, André Python, François Baertschi : Impact du COVID-19 sur les démarches administratives et fiscales : soutenons nos administrés et nos entreprises !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 novembre 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la propagation du virus COVID-19 n'a pas uniquement des conséquences sanitaires;*
- que la mise en place du télétravail a aussi un impact fort sur de nombreuses entreprises et leurs démarches administratives;*
- qu'il a aussi un impact fort sur les démarches administratives personnelles;*
- que l'on se doit de soutenir nos entreprises et nos concitoyens-ennes dans cette période difficile tant au niveau des entreprises que des personnes,*

invite le Conseil d'Etat

- à tout mettre en place pour stopper l'envoi des rappels et sommations pour les déclarations d'impôts 2019 pour les personnes physiques, les indépendants et les personnes morales;*

- à tout mettre en place pour stopper les taxations d'office pour 2019 pour les personnes physiques, les indépendants et les personnes morales, et ce jusqu'à ce que la situation sanitaire soit revenue à la normale, mais en tous les cas jusqu'au 31 décembre de cette année.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'administration fiscale cantonale a pris des mesures afin de suspendre immédiatement, pour l'année fiscale 2019, pour les personnes physiques, les indépendants et les personnes morales :

- l'ensemble des rappels et sommations pour le dépôt des déclarations d'impôts;
- les taxations d'office.

Cette mesure durera jusqu'au 15 janvier 2021. L'administration fiscale cantonale réévaluera la situation compte tenu du contexte sanitaire à cette date.

Il est important de préciser qu'un certain nombre de taxations d'office avait été envoyées aux contribuables avant le dépôt de la présente motion et sont donc parvenues aux contribuables.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA